

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DU DROIT DE PLACE DU MARCHÉ. DÉCISION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DU DROIT DE PLACE DU MARCHÉ. DÉCISION

Mme Caroline Berbis, Conseillère municipale déléguée Commerce de proximité, commission sécurité et quartiers Gajac et Berlincan, présente le rapport suivant.

Par décret préfectoral du 02 avril 2021, les mesures sanitaires ont été renforcées et il a été notifié la fermeture des commerces dits non essentiels. La mise en place de ces nouvelles mesures de confinement a contraint la Ville à suspendre l'installation des abonnés aux activités dites non essentielles sur le marché hebdomadaire de la place de la République.

Les commerçants n'ayant pas eu le droit de déballer, du samedi 10 avril 2021 jusqu'au samedi 15 mai 2021 inclus, sont les commerçants désignés ci-après :

Nom / Prénom	Adresse	Activité	Droits de place
ASNAR Véronique	10 B, allée du Moulin Cazaux 33260 La Teste de Buch	Textiles	114,00 €
CASTALDI Jean-Claude	48 rue Marcel Sambat 33270 Floirac	Chaussures	110,40 €
FLORES Joseph	4 rue Alexander Fleming 33127 Martignas-sur-Jalle	Rempaillage	45,60 €
IZARD Delphine	4 rue des Signes 33180 St Seurin de Cadourne	Textiles chaussures	68,40 €
LACAZE Céline	196 rue des Ajoncs 33127 St Jean d'Illac	Vêtements paniers malgaches	81,90 €
LECLERC Vanessa	191 av. du Mal. Galliéni 33700 Mérignac	Bijoux	67,60 €
LECOURT Brigitte	3 bis chemin du Gourrou 33710 Bayon sur Gironde	Prêt à porter	45,60 €
PEL Florence	4 rue Georges Mandel 33180 St Seurin de Cadourne	Bijoux fantaisie, chaussures, accessoires de mode	68,40 €
SABAH Mickaël	9 avenue Mozart 33600 Pessac	Textiles	187,20 €
VINTENAT Serge	5 rue des Hauts de Dordogne 33240 Cubzac les Ponts	Textiles	81,90 €
TOTAL			871,00 €

Ainsi,

Vu la délibération DG19_141 en date du 11 décembre 2019 fixant le règlement de fonctionnement des marchés de plein air de Saint-Médard-en-Jalles.

Vu la délibération DG19_142 en date du 11 décembre 2019 fixant les tarifs du marché de plein air.

Vu le décret préfectoral n° 2021-384 du 02 avril 2021 fermant administrativement les commerces dits non-essentiels.

Considérant le fait que les commerçants dits non essentiels n'ont pas pu s'installer sur le marché hebdomadaire de plein air de Saint-Médard-en-Jalles sur les dates indiquées.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'accorder une exonération du droit de place pour les commerçants ci-dessus répertoriés, qui leur sera déduite de l'abonnement du second trimestre 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_076
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DU DROIT DE PLACE DU MARCHÉ. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_076-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_076-DE-1-1_0.xml	text/xml	886
Nom original :		
DG21_076.pdf	application/pdf	645017
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_076-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	645017

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h19min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h19min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h20min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h20min15s	Reçu par le MI le 2021-07-01